

PROJET ASSOCIATIF

2019 – 2024



du Bocage Virois
et de la Suisse Normande

SOMMAIRE

Préambule 3

L'identité de l'association 4

Notre histoire

Des valeurs partagées

Nos missions

- › Mission d'utilité sociale et d'intérêt général
- › Mission globale
- › Missions des établissements et services

Notre gouvernance

Les orientations 11

Axe 1 : Renforcer la gouvernance, l'efficacité et l'organisation associative

- › Développer une politique de ressources humaines bénévoles.
- › Développer une politique de communication.
- › Garantir le droit de la personne en matière de confidentialité, de partage et d'accès aux informations la concernant.
- › Développer la coopération, les réseaux.

Axe 2 : Promouvoir la citoyenneté et l'auto-détermination dans une société inclusive

- › Définir une politique d'action familiale.
- › Inscrire l'inclusion dans l'organisation de ses établissements et services et dans l'ensemble de ses projets.
- › Répondre aux publics et à leurs évolutions présentes et futures.

Axe 3 : Garantir une équité de prestations et une continuité des parcours sur les territoires

- › Développer l'accès aux soins.
- › Renforcer son action en qualité d'Association représentative des personnes en situation de handicap et de leurs familles, sur le territoire et au sein du mouvement.
- › Veiller à l'amélioration continue de la qualité, de la bientraitance et de la sécurité.

Établissements et services de l'APAEI 18

PRÉAMBULE

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le Projet Associatif 2019 – 2024 de l'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande, démarche à laquelle ont participé un grand nombre de personnes, bénévoles et professionnels, impliqués dans la vie de l'Association.

Notre Projet Associatif donne le cap à suivre pour les prochaines années. C'est le document de référence pour tous les usagers, parents, amis, élus et professionnels de l'Association.

Notre projet rénové a pour objet de définir nos orientations politiques en prenant appui sur l'histoire de l'association, ses valeurs, ses engagements et son appartenance au mouvement parental.

Le contexte social et médico-social est en mutation constante. L'élaboration d'outils de veille, la mise en œuvre de nos orientations et leur évaluation régulière doivent nous permettre de comprendre et de participer à la construction et à l'accompagnement de ces mutations afin d'apporter des réponses innovantes et adaptées aux usagers, familles, amis et aidants présents et à venir.

Notre projet :

- › Renforce la gouvernance et l'organisation associative,
- › Promeut la citoyenneté et l'auto-détermination dans une société inclusive,
- › Garantit une équité de prestations et une continuité de parcours sur le territoire.

Le Président et le Directeur Général

*« L'avenir ne se prévoit pas,
il se prépare. »
Maurice Blondel*



L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION



Notre histoire

L'Association des Parents et Amis de l'Enfance Inadaptée (APAEI), plus connue sous le nom de Papillons Blancs est créée en 1966. Elle est née de la volonté de parents d'obtenir la reconnaissance des droits de leurs enfants en situation de handicap mental. Un Centre d'Aide par le Travail (CAT) et un Institut Médico-Éducatif (IME) voient le jour.

Elle est d'abord rattachée à l'ADAPEI (Association départementale) avec 4 autres APAEI du département. L'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande devient autonome en 1990.

Elle devient l'Association de parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande en 2007. Ce mouvement parental n'a cessé depuis sa création de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles, en développant des établissements et services et en promouvant leurs droits auprès des instances publiques.

L'APAEI est affiliée à l'UNAPEI (Union nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) dont elle partage les valeurs et les missions. Elle participe également aux réflexions de l'Union régionale (UNAPEI Normandie).

Gestionnaire d'établissements, elle est adhérente à Nexem¹, organisation professionnelle d'employeurs dans le secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

L'évolution de l'exercice du mandat d'administrateur, et la professionnalisation des établissements médico-sociaux rendent nécessaires un réel investissement et une maîtrise de l'environnement législatif et réglementaire du secteur. Si l'aspect militant est au cœur de notre action, l'appartenance à ces deux organisations est une ressource pour nous accompagner et pour renforcer nos compétences.



L'Association, au travers de son Conseil d'Administration et l'appui d'une Direction Générale, gère 14 établissements et services médico-sociaux conformément à ses statuts.

L'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande rassemble de nombreux adhérents, des familles concernées ainsi que des amis sensibles à la question du handicap.

¹Nexem est née de la fusion de deux syndicats d'employeurs : Fegapei et Syneas.

Des valeurs partagées

Engagement humaniste, tolérance, solidarité, bienveillance, dignité et transparence sont les valeurs partagées par l'ensemble des élus, des parents et amis, des professionnels de l'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande.

Ces valeurs se déclinent en principes d'intervention dans les projets d'établissements ou de services.

ENGAGEMENT

Défense des droits
Promotion territoriale
Recherche - développement
Inclusion - Accueil - Orientation
Bénévolat - Partenariats
Équité - Laïcité - Justice
Fluidité des parcours

DIGNITÉ

Projet de vie
Sociabilité
Intimité
Reconnaissance - Intégrité
Promouvoir la citoyenneté
Autodétermination
Accès aux droits

TOLÉRANCE

Respect
Altérité
Égalité
Accepter la différence
Non-discrimination
Valoriser

BIENTRAITANCE

Bien-être
Bienveillance - Stimulation
Confort - Sécurité - Écoute -
Protection
Qualité de vie - Accès aux
soins
Autonomie - Parcours de vie
Considération
Formation

SOLIDARITÉ

Entraide - Soutien
Partage - Conseils
Accessibilité - Convivialité
Écoute - Coopération
Accompagnement
Travail d'équipe
Empathie

TRANSPARENCE

Coopération
Partage - Echange
Liberté - Droit d'expression
Communication - Information
Confiance
Harmonie

Nos missions

Être acteur dans le tissu local, santé, social, économique, culturel et politique.

MISSION D'UTILITÉ SOCIALE ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Contexte juridique

L'Association assure une mission d'utilité sociale et d'intérêt général au sens de l'article L311-1 du Code de l'action sociale et des familles. Elle fonde son action en référence à plusieurs lois intégrées au Code de l'action sociale et des familles, particulièrement la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, la loi hôpital, patients, santé et territoire (HPST) du 21 juillet 2009, ainsi que sur la loi du 5 mars 2007 relative aux majeurs protégés.



Ces lois mettent en exergue plusieurs principes :

- › Le handicap n'est pas le fait d'une personne en particulier. Il est la conséquence de l'interaction entre la personne et son environnement.
- › Toute personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

L'APAEI accompagne les évolutions, les anticipe, répond avec réalisme aux sollicitations des autorités de contrôle et de tarification, notamment dans le cadre des schémas départementaux et régionaux et lors des appels à projets, dans le but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes et la réponse aux besoins.

MISSION GLOBALE

L'Association favorise la dignité des personnes en situation de handicap par le respect des droits imprescriptibles de celles-ci à la vie, à l'éducation, à la formation, au travail, à l'emploi, au logement, aux loisirs, à la culture, à l'information, à la santé, à des ressources décentes et à se déplacer librement.

Elle apporte aux familles et aux aidants l'appui moral et matériel² indispensable. Elle permet la promotion du développement de l'esprit d'entraide et de solidarité.

Pour le respect du droit à l'autodétermination, l'Association vient en aide aux familles et aidants par des informations et des conseils.

Elle fait la promotion auprès des pouvoirs et autorités publiques et divers organismes locaux, pour la défense morale et matérielle, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



MISSIONS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Les établissements et services gérés par l'APAEI sont des outils de compensation. Ils ne sont pas des structures de seule protection de la personne, l'isolant ainsi de sa vie de citoyen.

Promoteurs de l'accessibilité, les établissements et services sont appréhendés comme des plates-formes territoriales ouvertes, souples et évolutives, s'adaptant aux besoins, attentes et demandes des personnes.

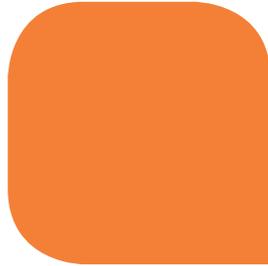
Ils bénéficient tous d'un arrêté d'autorisation délivré par le président du Conseil Départemental ou/et par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



L'APAEI est organisée en pôles :

- › **Le pôle enfance/adolescence** a pour mission de développer un accompagnement médicosocial favorisant l'inclusion et l'autonomie dans les différents domaines de la vie et de la formation générale et professionnelle. Il inclut un IME, un Institut Médico Pédagogique (IMP), un Institut Médico Professionnel (IMPRO) et un Service d'Éducation Spéciale et de soins à Domicile (SESSAD).
- › **Le pôle travail protégé** a pour mission d'offrir aux personnes en situation de handicap des activités professionnelles et un soutien socio-éducatif pour favoriser leur épanouissement professionnel, personnel et social et permettre l'inclusion dans les entreprises locales. Il regroupe 3 Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et une Section Annexe à l'ESAT (SAESAT).
- › **Le pôle hébergement adulte – Vie sociale** a pour mission de garantir l'apprentissage et le développement de l'autonomie, l'acquisition de connaissances et de compétences sociales et l'exercice de la citoyenneté par des accompagnements personnalisés (hygiène, sport, culture, loisirs) et un accompagnement médical lorsque celui-ci se révèle nécessaire. Il regroupe les foyers, l'Atelier d'Insertion et de Transition (AIT), le Service d'Accompagnement et de Suivi au Logement Autonome (SASLA) et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) qui interviennent à domicile, ainsi que la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) qui est à ce jour rattachée au pôle enfance/adolescence le temps de sa reconstruction.

Elle propose un parcours individualisé et garantit une cohérence d'ensemble des prestations délivrées, une équité de traitement et une transversalité dans les projets menés.



Notre gouvernance

La gouvernance associative se doit d'équilibrer la fonction militante et la fonction gestionnaire, et de concevoir la politique, la stratégie de l'Association par l'organisation et la répartition du pouvoir au sein de l'Association.

En considération des responsabilités essentielles qui sont les leurs, les membres du bureau et, au premier chef le Président, incarnent, dans le respect des prérogatives de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, la gouvernance de l'Association.

Les administrateurs participent à la définition de la politique associative et représentent l'Association à l'externe et à l'interne, assurent une communication à tous les échelons, afin d'établir une bonne compréhension des missions attendues, de préparer le changement, et de favoriser la sérénité dans l'exercice des missions des professionnels.



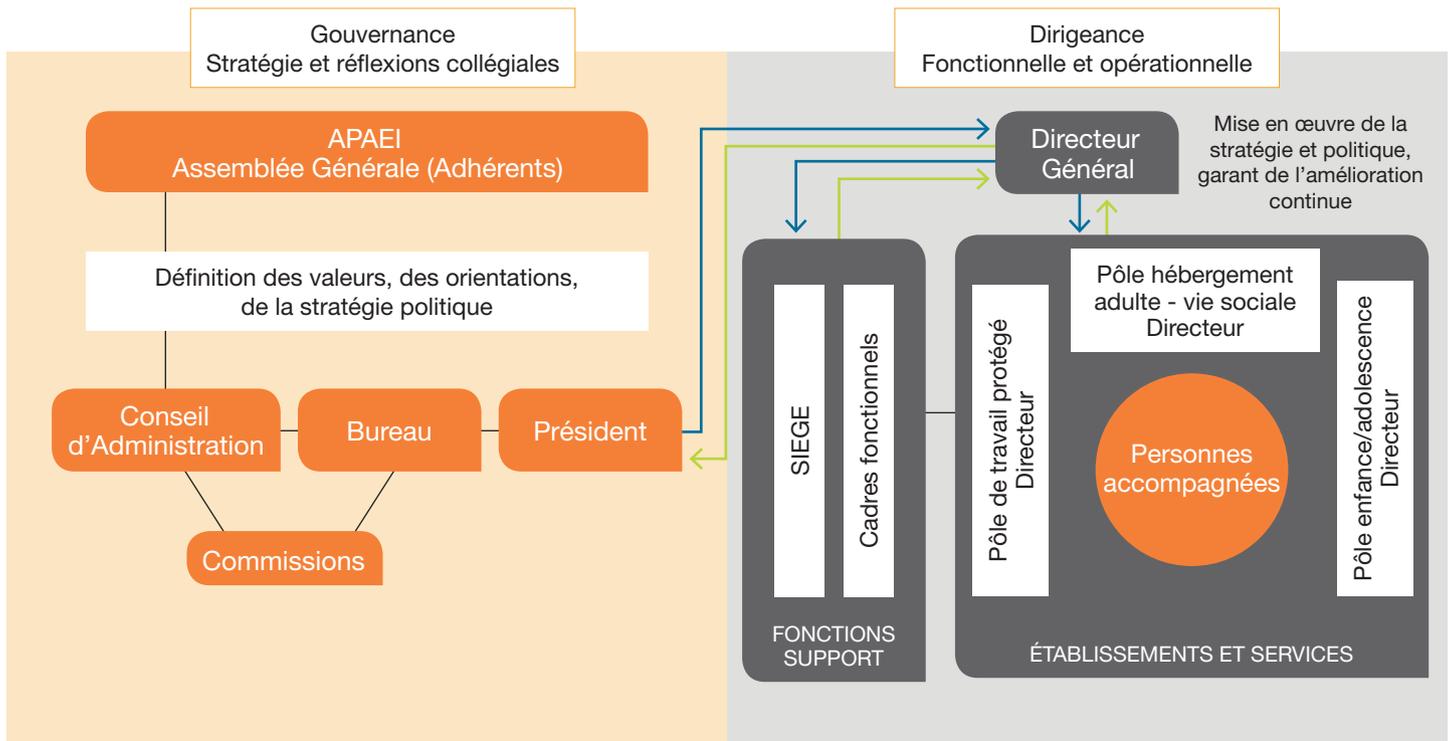
LES ORIENTATIONS

Axe 1 : Renforcer la gouvernance et l'organisation associative

L'Association s'appuie sur une organisation permettant de mener à bien les missions militantes et gestionnaires et d'agir avec efficacité et réactivité pour répondre aux besoins des personnes.

Une Association structurée

L'Association met en place une organisation plaçant la personne accompagnée au cœur du dispositif



→ Rendu compte
→ Délégation

Développer une politique de ressources humaines bénévoles

- › Développer, soutenir et accompagner le bénévolat. Celui-ci est à promouvoir par les adhérents, les établissements et services, dans le cadre de la charte du bénévolat.



Développer une politique de communication

- › Assurer une meilleure visibilité de l'Association, ses missions et ses actions auprès des personnes accompagnées, des familles, des salariés et de tous les partenaires de l'Association.
- › Faire connaître, partager, donner à voir mais aussi savoir rendre compte, s'ouvrir au regard des autres.

Garantir le droit de la personne en matière de confidentialité, de partage et d'accès aux informations la concernant

Suite à la loi relative à la protection des données personnelles, l'Association se doit de définir les responsabilités et règles applicables en matière de réception, de traitement, d'enregistrement, de diffusion des informations à caractères nominatives.

- › Informer les personnes et/ou leur représentant légal de leurs droits et des modalités d'accès aux informations les concernant.
- › Définir les responsabilités, les modalités de rédaction et de validation des écrits professionnels.

Développer la coopération, les réseaux

En interne

L'Association met en place une organisation souple, adaptable et apprenante qui s'appuie sur une répartition claire des rôles entre gouvernance et dirigeance. L'instance suprême de responsabilité est l'Assemblée Générale.

La responsabilité d'employeur et de gestionnaire d'ESMS conduit l'Association à se doter d'une organisation stable et efficace permettant d'une part à l'exécutif de gouverner et d'autre part aux professionnels d'assurer leur délégation de gestion :

- › Le Bureau et le Conseil d'Administration. Le Directeur Général est associé aux travaux.
- › Le Conseil de Direction composé du Directeur Général, des Directeurs de Pôle et Responsables des services transversaux du Siège Administratif. Le Président est associé aux travaux.

Le renforcement de l'appartenance à l'Association se fera par l'intermédiaire des Copils et séminaire entre Cadres et Administrateurs, sur des thématiques transversales.

Une telle organisation doit permettre de prévenir les risques et d'assurer la pérennité de l'Association et de ses missions.

En externe

Bien qu'offrant un panel important de services, l'APAEI ne peut prétendre répondre à toutes les problématiques des personnes accompagnées. C'est dans cette optique que l'ensemble des acteurs de l'Association œuvre pour enrichir et développer les coopérations.

- › S'impliquer dans les réseaux et les Associations fédératrices du secteur social, médico-social et sanitaire pour une recherche d'informations et d'actions collectives et partagées.
- › Inciter les établissements et services à développer des partenariats de proximité afin d'augmenter le panel de réponses.



Axe 2 : Promouvoir la citoyenneté et l'auto-détermination dans une société inclusive

L'autodétermination n'est pas une attitude innée, ni chez les personnes accompagnées, ni chez les travailleurs sociaux. Les déterminismes, pressions sociales et familiales existent pour tout le monde. Ce qui donne la possibilité de s'en soustraire, c'est avant tout la reconnaissance et le respect de son individualité ainsi que la conviction que l'on est apte à tracer son propre chemin.

Il ne suffit pas de donner des droits à des personnes qui s'en sont vues privées pendant des années, il faut également les accompagner afin de les aider à en faire usage.

Répondre aux publics et à leurs évolutions présentes et futures

Pour être force de proposition auprès des partenaires, l'APAEI doit :

- › Bénéficier d'une vision globale des besoins des publics accueillis et à accueillir au sein des établissements et services gérés par ses soins.
- › Se situer dans une vision prospective quant à l'évolution des publics et de l'offre de service.

Les publics accompagnés au sein des établissements et services de l'Association sont en constante évolution et de nouveaux besoins apparaissent :

- › Mettre en œuvre des dispositifs adaptés au vieillissement.
- › Mettre en œuvre un accompagnement spécifique, avec la coopération des familles pour les personnes avec troubles du spectre autistique.
- › Mettre en œuvre un accompagnement spécifique, avec la coopération des familles pour les personnes avec troubles psychiques.

Définir une politique d'action familiale

Notre spécificité d'Association de parents et amis doit nous inciter à repenser notre politique familiale à destination des parents et aidants de la personne en situation de handicap.

- › Renforcer le sentiment d'appartenance à l'Association des familles par une politique d'action familiale cohérente et adaptée.



Inscrire l'inclusion dans l'organisation de ses établissements et services et dans l'ensemble de ses projets

Les établissements et services agissent en lien avec les dispositifs de droit commun dans le champ culturel, de l'animation et des loisirs, comme dans l'accès à la citoyenneté. La mise en place d'espaces d'écoute doit être privilégiée, avec des professionnels formés.

- › Affirmer l'intégration et l'inclusion des personnes, quels que soient leur âge et leur situation de handicap.
- › Renforcer tout ce qui peut être tenté et expérimenté, qu'il s'agisse de l'emploi durable ou ponctuel, de stages en entreprises ordinaires ou adaptées, ou encore d'actions vers d'autres Associations.
- › Permettre, favoriser et développer la citoyenneté des personnes accompagnées dans les établissements de l'Association.



Axe 3 : Garantir une équité de prestations et une continuité des parcours sur les territoires

Il est primordial de proposer des modes d'accompagnement cohérents sans rupture, en portant une attention particulière à la situation des très jeunes enfants, des personnes vieillissantes et aux étapes de transition.

Le but recherché est d'adapter l'offre de services aux besoins et aspirations des personnes et des familles, en articulation avec les dispositifs de proximité.

Développer l'accès aux soins



Dans le cadre de sa fonction d'organisme gestionnaire et employeur, l'APAEI doit :

- › Promouvoir l'amélioration permanente des conditions propres à garantir la santé des personnes accompagnées par les établissements et services.
- › Permettre un réel accès à la santé : préventif et curatif.

Renforcer son action en qualité
d'Association représentative des
personnes en situation de handicap
et de leurs familles, sur le territoire
et au sein du mouvement

Viser l'inclusion, la participation citoyenne, la vie sociale épanouie des personnes en situation de handicap suppose de favoriser leur accès à tous les champs de la société.

Notre Association doit :

- › S'investir politiquement.
- › S'investir techniquement, notamment pour les déplacements, le logement, le travail, les apprentissages et les loisirs.

Veiller à l'amélioration continue
de la qualité, de la bienveillance
et de la sécurité

Se situer dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations offertes aux personnes accueillies et à leurs familles est au cœur de l'action des professionnels des établissements et services de l'APAEI.

L'Association doit pouvoir :

- › Favoriser le bien-être de l'utilisateur par l'accompagnement des professionnels en s'appuyant sur les recommandations des bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et Médico-sociaux (ANESM).
- › Mettre en œuvre une politique en matière de qualité et prévention des risques en regard de la réglementation.

La garantie de l'équité des prestations, des parcours sans rupture passent par l'harmonisation des pratiques.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'APAEI



Siège social

- APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande**
17 rue des Noës Davy – BP 50091
14500 VIRE NORMANDIE Cedex
Tél. 02 31 68 08 41
association@apaeibocage.fr

Pôle travail protégé

- 1 ESAT « Le Grand Pré »**
Roullours
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 66 33 33
secretariat.grandpre@apaeibocage.fr
- 2 ESAT « CAT Le Bellaie »**
Mesnil Clinchamps
14380 NOUES DE SIENNE
Tél. 02 31 66 00 76
contact.lebellaie@apaeibocage.fr
- 3 ESAT / SAESAT « Les Tilleuls »**
Place du Champ de Foire – Condé sur Noireau
14110 CONDÉ EN NORMANDIE
Tél. 02 31 69 05 43
secretariat.tilleuls@apaeibocage.fr

Pôle enfance / adolescence

- 4 IME du Bocage**
21 rue des Noës Davy – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 68 10 69
secrtaire.ime@apaeibocage.fr
- 5 SESSAD du Bocage**
52 rue des Acres – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 67 00 57
secrtaire.sessad@apaeibocage.fr

Pôle hébergement adulte – Vie sociale

- 6 FOYER de Vie Horizon**
Rue St Vincent de Paul – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél 02 31 67 71 72
foyer.horizon@apaeibocage.fr
- 7 SAVS de Vire**
8 rue Victor Hunger – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél 02 31 09 28 37
admin.savs@apaeibocage.fr
- 8 FOYER d’Hébergement / AIT du Bourg Lopin**
Route de Condé sur Noireau – Vaudry
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 68 12 51
foyer.blopin@apaeibocage.fr
- 9 SASLA du Bourg Lopin**
24 rue de Picardie – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 67 39 88
sasla.vire@apaeibocage.fr
- 10 Foyer d’Hébergement Les Basses Landes**
Rue Ross on Wye – Condé sur Noireau
14110 CONDE EN NORMANDIE
Tél. 02 31 69 33 00
foyer.blandes@apaeibocage.fr
- 11 SASLA Les Basses Landes**
Rue St Gilles – Condé sur Noireau
14110 CONDE EN NORMANDIE
Tél. 02 14 12 50 34
sasla.conde@apaeibocage.fr
- 12 MAS Les Hauts Vents**
19 rue des Noës Davy – Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 68 11 69
secrtaire.mas@apaeibocage.fr



APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande
17 rue des Noës Davy – BP 50091
14500 VIRE NORMANDIE CEDEX
Tél. 02 31 68 08 41 – association@apaeibocage.fr